

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Une gigantesque bataille sur le terrain des médias

L'affaire des 41 fûts de déchets de Seveso

(Septembre 1982 - juin 1983)

P A R T I E I

OCTOBRE 1982
Une alerte sans grand effet Tome 1 pp. 1-16

P A R T I E II

25 MARS 1983
La bombe Science et Vie Tome 2 17-32

P A R T I E III

25 MARS - 18 MAI 1983
L'Europe aux prises avec ses 41 fûts, ses médias, ses déchets 33-602

25 mars - 5 avril	Tome 3	33-122
6 avril - 17 avril	Tome 4	123-252
18 avril - 29 avril	Tome 5	253-436
30 avril - 18 mai	Tome 6	437-602

P A R T I E IV

APRES LE 19 MAI 1983
D'Anguilcourt à Bâle, ou la difficile résorption de la crise 602-888

19 mai - 4 juin	Tome 7	602-834
5 juin - 3 août	Tome 8	834-888

25 MARS - 19 MAI 1983

L'EUROPE AUX PRISES AVEC
SES 41 FUTS, SES MEDIAS,
SES DECHETS

Vendredi 25 mars 1983

D Y N A M I Q U E

Le numéro d'avril de Science et Vie est adressé aux organes de presse avant sa mise en vente (le 26 mars). Dès le vendredi 25, l'effet est assuré, grâce à plusieurs supports de choix : un communiqué particulièrement évocateur, une publication exclusive des principaux points de l'enquête dans le quotidien Libération, des dépêches d'agences qui mettent l'accent sur les interrogations soulevées par Jacqueline Denis-Lempereur, et notamment sur la question centrale : les déchets de Seveso sont-ils en France ?

Mais le dossier du mensuel provoque davantage encore que cet effet d'écho : Libération engage sa propre enquête et apporte déjà, le vendredi 25 mars, des éléments d'information complémentaires ; le secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie, à peine doté d'un titulaire (le remaniement ministériel date de moins de 24 heures), publie un communiqué ne pouvant que déclencher une rafale de questions supplémentaires ; l'AFP interroge Hoffmann-La Roche et publie la réponse de la firme qui apporte autant d'ingrédients susceptibles de renforcer singulièrement la force du dossier de Science et Vie.

I - LE COMMUNIQUE DE PRESSE DE SCIENCE ET VIE

Le communiqué de presse appelle la stupéfaction, la sourde inquiétude face à une menace insaisissable et qui pourtant, quelque part, est à l'oeuvre. Les mots-clefs du texte sont particulièrement bien choisis pour déclencher pareilles préoccupations. Examinons ces mots-clefs et leur connotations :

- "La frontière italienne franchie discrètement"."Notre pays".
Mobilisation patriotique, lignes de défense percées.
- "Seveso..., nom qui a lui seul évoque une des plus grandes catastrophes écologiques de l'ère industrielle".
Seveso..., le mot se suffit à lui-même.
- "10 000 fois plus dangereux que le cyanure : la dioxine".
Dioxine, c'est le mot symbole. C'est le poison absolu.
- "Des centaines d'enfants, morts suspectes par cancer, dizaines de milliers d'animaux abattus, cultures détruites, maisons démolies, no man's land, ouvriers en scaphandre".
C'est la vision du cauchemar futuriste, la mort suspecte, le cancer, la catastrophe inexorable.
- "Incroyable, les plus contaminés de ces déchets introduits en France, à l'insu même des autorités".
Le pire du pire nous a agressé et l'Etat-protection est hors jeu.
- "Enquête policière, tous les détails".
C'est une invitation au monde du suspense, de la révélation, des fuites, du détective privé.

- "Fortes chances pour que la cargaison soit restée en France, menaçant la région environnante"...
Le mal est à l'oeuvre, quelque part. Les points de suspension ne peuvent que suspendre le souffle. Toute la France est concernée, de façon indifférenciée.

Ce communiqué est important car il sera repris tel quel par bien des quotidiens. Il dessine dès l'origine une trajectoire : le pays est confronté à une menace très grave, clandestine, non localisée ; face à elle, toutes les bonnes volontés doivent se lever, l'Etat ayant montré comment il pouvait être si facilement mis hors jeu.

II - LA PUBLICATION EXCLUSIVE DANS LIBERATION

Relevons ici les accents et informations qu'ajoute le quotidien :

- Le thème du frisson : "A elle seule la question (les déchets de Seveso sont-ils en France ?) fait frissonner".
- La mise en cause des Douanes, depuis l'examen sans complaisance jusqu'à la caricature : "Bloquer aux frontières un véhicule transportant des matières dangereuses et prendre contact avec un expert pour vérification n'est apparemment pas l'usage dans les Douanes". "On peut déclarer des pommes de terre et passer de l'or".
- L'implication d'une autre institution, également hors jeu : la mission interministérielle aux transports de matières dangereuses "nest pas au courant".
- Le travail du ministère de l'Environnement : "Une vaste opération de vérification des décharges françaises entreprise fin 1982".
- La réaction prudente et ouverte d'un conseiller technique du ministre de l'Environnement précédent : "L'hypothèse de la présence en France de tels déchets n'est pas exclue".
- Une mise en cause de l'assurance (ni en Italie, ni en Suisse, ni en mer") formulée par le porte-parole d'Hoffmann-La Roche : "Comment peut-il en être si sûr ?"
- L'accent mis sur l'hypothèse de la piste française : "La France vient en bonne position parmi les éventuels stockeurs".

Une première impression se dégage de cet article publié avant tous les autres : le danger de la situation est le point d'attaque de l'examen ; la mise en cause du service responsable de la protection du pays est engagée, avec souplesse cependant ; le couple "travail déterminé - déclarations prudentes et ouvertes" (qui semble adopté du côté du ministère de l'Environnement) ne suscite pas de commentaire négatif ; l'assurance surfaite ou qui apparaît comme telle (Hoffmann-La Roche) fait l'objet de notes sèches ou acides (exemple : "dixit le Dr Renk") ; le journaliste penche finalement pour une piste française. Mais il reste lui aussi dans une certaine réserve qui se muerait sans doute en attaque et suspicion plus assurées si un communiqué officiel venait exclure d'autorité cette hypothèse.

Pour le moment, seules les dénégations d'Hoffmann-La Roche permettent de construire un contre-discours classique, facile à établir et à faire passer dans les médias. A l'opposé, la prudence du conseiller technique de Michel Crépeau appelle une attitude de réserve de la part du journaliste.

III - LES DEPECHEES D'AGENCES

A midi l'agence ACP rend compte de l'enquête de Science et Vie. L'accent est fortement placé sur l'hypothèse d'une piste française plusieurs fois évoquée dans les deux dépêches de 12 h. 01 et de 12 h. 05 : "Les déchets de Seveso sont-ils en France ?" ; "le cadeau empoisonné est probablement resté sur notre territoire" ; "aucune trace douanière qui permette de prouver que cette cargaison soit sortie de notre territoire". Les conclusions incisives de l'article de J. Denis Lempereur sont reprises : "Qu'on nous dise clairement, preuves à l'appui, où sont passées ces 41 fûts... Sinon, nous ne pourrions écarter l'hypothèse que la dioxine a été camouflée en France..."

En fin d'après-midi (18 h. 08), l'AFP rendra compte également du dossier en soulignant notamment que des responsabilités auraient sans doute dû être mieux exercées dans l'affaire : "Ces déchets [...] auraient sans doute dû, semble-t-il, être suivis à la loupe par les différentes autorités concernées". Le thème du secret est également désigné : ces autorités, "de même que les responsables d'Hoffmann-La Roche, ont préféré garder le secret".

Une heure auparavant, l'ACP avait diffusé une mise au point officielle : "Le secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie a déclaré vendredi dans un communiqué [...] : "Les matériaux ont été placés temporairement dans un dépôt situé près de Saint-Quentin et réexpédiés hors de France en vue de leur élimination". Cette garantie repose sur les "assurances formelles" données par Hoffmann-La Roche".

A 18 h. 18, l'AFP publie sa dépêche : "Le secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie de Mme Huguette Bouchardeau a publié sur ce sujet vendredi son premier communiqué après son entrée en fonction [...], affirmant que "ces matériaux" (les déchets) avaient été "réexpédiés hors de France en vue de leur élimination".

Immédiatement après l'AFP rapporte les déclarations du porte-parole d'Hoffmann-La Roche : sa société ignore tout de la destination des déchets, problème qui n'a jamais relevé de sa responsabilité ; ignorance et silence avaient d'ailleurs été exigés devant notaire.

Ces dépêches appellent plusieurs remarques.

1. Première question : de qui émane le communiqué de l'Environnement diffusé dans l'après-midi du 25 mars ?

Du "secrétariat d'Etat", selon l'ACP ; du "secrétariat d'Etat de Mme Bouchardeau", selon l'AFP. Il faut rappeler que Mme Bouchardeau a à peine pris ses fonctions ; son cabinet n'est pas encore constitué. Quoi qu'il en soit, le communiqué sera par la suite attribué au secrétaire d'Etat. Au cas où cela serait inexact, on se trouverait ici en présence d'un phénomène intéressant : un ministre plongé dans une crise quelques heures après son entrée en fonction

et se trouvant engagé par un communiqué important : le premier communiqué officiel sur l'affaire ; le premier de ses communiqués en tant que ministre. Dans cette hypothèse, le ministre serait confronté à un premier dilemme, interne : désapprouver ? désavouer ? ou assumer ce qui restera comme un boulet tout au long de la crise ? Poursuivons l'analyse dans le cadre de cette hypothèse : alors que l'on perçoit volontiers que le problème est de nature externe (retrouver les 41 fûts), voici que la crise surgirait d'abord pour une question interne, ce qui est sans doute plus déstabilisant.

2. Le contenu du communiqué mérite également examen. Il répond à une règle classique : rassurer l'opinion, au besoin par une affirmation d'autorité. Mais, faute de preuve satisfaisante, on risque fort de tomber dans le schéma également classique : la suspicion immédiate à l'endroit du jeu officiel. Dans cet univers de flou, d'incertitude marquant l'affaire, la presse aura dès l'abord un point d'attaque assuré, outre celui du danger de la dioxine : les assurances hâtives de l'autorité. Un leitmotif va prendre place dans les discours : "Donnez-nous des preuves". L'AFP n'attend d'ailleurs pas pour indiquer cette voie : "Les autorités ne donnent toutefois aucune précision quant à la date et au lieu de sortie du territoire de ces déchets, se bornant à rappeler les "assurances formelles" d'Hoffmann-La Roche (18 h. 18). Le titre de la dépêche ACP de 16 h. 56 est également très clair à cet égard : "Le ministre de l'Environnement déclare : "Les matériaux ont été réexpédiés hors de France". Greenpeace demande des preuves quant à la destination finale du convoi."

Dès ce premier communiqué, un mécanisme peut être observé : un acteur affirme une position sur la foi d'assurances reçues d'un autre acteur, sans examen critique des assurances ainsi reçues. On aboutira ainsi à des situations d'irréalités complètes, faites d'impressionnants échafaudages de discours reposant sur des sables mouvants. Et ceci jusqu'à l'absurde ; ainsi, on l'observera ultérieurement, Hoffmann-La Roche pourra assurer à la France que les fûts de Seveso ne sont pas en France puisque ce pays l'a assuré avoir vérifié toutes ses décharges. Certes, sans la confiance, il n'est guère possible de faire fonctionner des réseaux complexes. Mais la question devient épineuse en situation de crise, lorsque les cadres habituels ne sont plus stables.

3. Les déclarations du porte-parole d'Hoffmann-La Roche ne peuvent que renforcer le caractère explosif du dossier de Science et Vie. Il aiguise en effet certaines des connotations les plus fortes de l'article : une ignorance étrange (sur la destination des déchets), une conception surprenante de la responsabilité (découpée en tranche, limitée par des cloisons étanches pouvant apparaître pour le moins suspectes), des accords qui, en définitive, conduisent à une conjuration du silence. L'AFP insiste d'ailleurs lourdement sur ce dernier point : "trop heureux de se débarrasser des déchets, et pressé dans ce sens par les autorités italiennes, Hoffmann-La Roche aurait accepté les conditions du transporteur qui, depuis, a toujours respecté la consigne". En d'autres termes, il s'agit d'un système complexe qui, globalement, a fonctionné et fonctionne encore selon des règles viciées.

Cette journée du 25 mars apporte donc suffisamment d'ingrédients pour faire de l'article de Science et Vie plus qu'un dossier d'information : un événement déclencheur d'un processus qui trouvera aisément, tant le système repose sur de l'incertain et de l'inacceptable, de quoi se nourrir et se transformer en crise.

I - LE COMMUNIQUE DE PRESSE DE SCIENCE ET VIE

5, rue de la Baume. 75008 PARIS
Tél. 563 01 02

Mars 1983

Ne pas diffuser avant le 26 mars.

LES DECHETS DE SEVESO SONT-ILS EN FRANCE ?

Une enquête exclusive de SCIENCE ET VIE d'Avril

Le 10 septembre 1982, un camion venant d'Italie franchissait discrètement la frontière italienne pour traverser notre pays et y abandonner son chargement.

Sa cargaison : 41 fûts contenant l'un des plus puissants poisons que l'homme ait jamais inventés. Leur provenance : Seveso... nom qui à lui seul évoque une des plus grandes catastrophes écologiques de l'ère industrielle.

Tout le monde se souvient : le 10 juillet 1976 une explosion au sein d'un réacteur dans une usine proche de Milan qui fabriquait du trichlorophénol (produit de base entrant dans la composition de désherbants, débroussaillants, bactéricides), entraîna la diffusion alentour, sous forme de micro-cristaux, d'un poison 500 fois plus violent que la strychnine, 10 000 fois plus dangereux que le cyanure : la dioxine.

Bilan de la catastrophe : des centaines d'enfants atteints de plaies et lésions dont certaines irréversibles, des morts suspectes par cancer du foie et du pancréas, des dizaines de milliers d'animaux abattus, des cultures détruites, des maisons démolies dans ce qui est devenu aujourd'hui un véritable "no man's land", où des ouvriers en scaphandre travaillent encore, chaque jour, à l'enfouissement ou à l'évacuation des déchets !

Or, aussi incroyable que cela paraisse, les plus contaminés de ces déchets -ceux contenus dans le réacteur et enfermés dans des fûts- ont été introduits en France, il y a quelques mois, à l'insu même des autorités.

Au terme d'une véritable enquête policière, SCIENCE ET VIE a eu connaissance de ce "cadeau empoisonné" fait à la France, et révèle, dans un article exclusif de son numéro d'avril, tous les détails de cette affaire.

Jacqueline Denis-Lempereur a suivi la trace du camion-fantôme qui transportait les fûts, et réussi à reconstituer son itinéraire jusqu'à Saint-Quentin dans l'Aisne. Au delà, les pistes se brouillent et plusieurs hypothèses sont envisagées quant à la destination finale du camion, pour l'instant inconnue. Il y a en fait de fortes chances pour que la cargaison soit restée en France, menaçant ainsi la région environnante...

SCIENCE ET VIE
Avril 1983 - Parution le 26 mars.
11 F.
Marchands de journaux.

Relations Presse
SCIENCE ET VIE
Michèle HILLING
Tél. : 563.01.02.

II - LA PUBLICATION EXCLUSIVE DANS LIBERATION

"Où est passée la dioxine de Seveso ?"

1° Frisson

Sept ans après, l'affaire Seveso sème toujours le trouble. Et cette fois sur le territoire français. A preuve, ce dossier qu'ouvre aujourd'hui le magazine scientifique Science et Vie intitulé "Les déchets de Seveso sont-ils en France ?". A elle seule, la question fait frissonner lorsqu'on se rappelle le pouvoir hautement toxique du poison désormais célèbre, la dioxine.

2° L'entrée en France (malgré les Douanes)

Un document de douane aurait été rempli, mentionnant le nom du transporteur, le numéro d'immatriculation du véhicule, la désignation de la marchandise, le lieu de départ et de destination.

Au service des douanes, on précise qu'un tel document doit être ensuite envoyé au lieu d'arrivée du camion et également dans un service central des douanes. Mais il n'aurait pas été retrouvé au service central. Aucune filière officielle n'a donc permis de retracer le parcours qu'aurait suivi ce dangereux camion.

Reste la facilité avec laquelle il aurait franchi la frontière. "On peut déclarer des pommes de terre et passer de l'or", dit-on en caricaturant au service des douanes. Selon Science et Vie, les fûts auraient passé la frontière sous le nom de "résidus solides et déchets industriels contenant des produits aromatique chlorés". Une appellation qui fait manifestement tiquer Robert Weitz, de la mission inter-ministérielle aux transports des matières dangereuses. Ce dernier affirmait hier que la mission n'est pas au courant de cette affaire mais l'appellation est apparue immédiatement suspecte, car non conforme à un quelconque règlement. Bloquer aux frontières un véhicule transportant des matières dangereuses et prendre contact avec un expert pour vérifications n'est apparemment pas l'usage des douanes.

3° Les vérifications en France (ministère de l'Environnement)

Quoi qu'il en soit, le passage éventuel du camion n'a pas laissé indifférents les services officiels français. Voici quelques mois le ministère de l'Environnement a entrepris de vérifier la présence sur le sol français de ces déchets dont on n'aurait pas retrouvé de trace de sortie.

Une vaste opération de vérification des décharges françaises a été entreprise à la fin de l'année 82. Rien de suspect n'a été relevé. M. Cellier, de la Direction interdépartementale de l'Industrie d'Ile-de-France, confirme avoir été mis au courant vers la fin de l'année 82. "De façon officieuse, précise-t-il, pour que la vérification se fasse plus vite". Il est plutôt optimiste. Il fait confiance à la capacité et au sérieux des ingénieurs français chargés de vérifier l'entrée sur les décharges des produits "spéciaux".

4° La piste française n'est pas exclue

Philippe Vesseron, conseiller technique auprès de Michel Crépeau (ex-ministre de l'Environnement) confirmait hier son inquiétude à ce sujet : "L'hypothèse de la présence en France de tels déchets n'est pas exclue".

5° Interrogations et demi-assurances

Ceci n'empêche pas Science et Vie d'émettre l'hypothèse d'un stockage dans une décharge sauvage ou une ancienne mine. Quatre exemples sont ainsi envisagés, points d'interrogation à l'appui (décharge d'Amponville, de Bellegarde, de Roumazières-Loubert, de Menneville).

Devant ces interrogations, Hoffmann-La Roche se garde de trancher par l'une ou l'autre des hypothèses. La société avait promis au gouvernement italien de le débarrasser des produits toxiques les plus dangereux. Or fin septembre 1982, à la Convention de Londres (organisation qui réglemente et contrôle les immersions de déchets dans l'Atlantique), des représentants du gouvernement italien ont présenté un projet d'immersion des déchets de Seveso dans l'Océan. Des émissaires du gouvernement de l'Environnement français, précise Philippe Vesseron, étaient présents et demandèrent des éclaircissements. La version Science et Vie est un peu différente. Le cri d'alerte reviendrait à Katia Kanas, présidente de Greenpeace, qui aurait envoyé un télex à Michel Crépeau pour lui demander de s'opposer à ce projet. Elle aurait obtenu une réponse positive... trois mois plus tard.

S'ensuit un échange de lettres entre Hoffmann-La Roche et le ministère français. Les premiers démentirent d'abord oralement puis par écrit l'immersion des déchets. Le Dr Renk, qui suit le dossier pour la multinationale, affirmait hier que "les déchets ne sont ni en Italie, ni en Suisse, ni en mer". Comment peut-il en être si sûr ?

6° Les pistes : RFA, RDA, France

Hoffmann-La Roche a passé un contrat avec une société spécialisée dans la gestion des déchets, Mannesmann Italiana de Milan, et un acte notarié dans toutes les règles de l'art (dixit le Dr Renk) a été signé. C'est ici que réside tout le secret : pour assurer une décharge finale, Mannesmann exigeait la promesse que le lieu de stockage demeure inconnu (à condition tout de même que ce ne soit ni la Suisse, ni l'Italie, ni le rejet en mer). Les regards se sont alors tournés vers l'Allemagne de l'Est, puis de l'Ouest. La RFA, pour sa part, a formellement démenti. En Suisse, on ne se contente pas des démentis d'Hoffmann-La Roche. Un débat public a eu lieu à Lausanne il y a un mois à peine. Mais Hoffmann-La Roche dit vrai, alors à défaut d'Italie, de Suisse, de RFA et d'Océan, la France vient en bonne position parmi les éventuels stokeurs.

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Reprise de l'article de Science et Vie

ACP, Paris, 12 h. 01, 12 h. 05

"Les déchets de Seveso sont-ils en France ?" Ainsi s'interroge le mensuel Science et Vie dans son numéro d'avril, qui affirme : "Le 10 septembre 1982, un banal camion franchissait la frontière italienne pour traverser notre pays. Dans sa cargaison, l'un des plus puissants poisons que l'homme ait inventé. Sa provenance : Seveso. Le cadeau empoisonné qu'il transportait est probablement resté sur notre territoire".

AFP, Paris, 18 h. 08

La polémique sur la destination d'une partie des déchets de Seveso rebondit cette semaine avec l'enquête menée par Science et Vie et concluant que "ce cadeau empoisonné" serait resté en France.

Le voyage et la destination des 41 fûts remplis de 2,5 tonnes de déchets provenant de l'usine Icmesa en Italie (une filiale du groupe Hoffmann-La Roche d'où, le 10 juillet 1976, s'échappait accidentellement un nuage hautement toxique de dioxine provoquant l'évacuation de toute une région et des lésions cutanées chez plusieurs centaines d'habitants, reste toujours, officiellement, six mois après leur départ d'Italie, un véritable mystère.

Ces déchets contenaient pourtant quelque 300 g de dioxine, une substance 500 fois plus toxique que la strychnine et 10 000 fois plus que le cyanure, et leur transport ainsi que leur destination auraient dû, semble-t-il, être suivis "à la loupe" par les différentes autorités concernées, mais celles-ci - de même que les responsables d'Hoffmann-La Roche, ont préféré garder le secret devant l'hostilité que manifesterait, selon toute vraisemblance, la population à proximité de laquelle ces déchets pourraient être stockés.

L'enquête menée par le ministère français de l'Environnement a abouti à deux confirmations : le camion chargé des déchets est effectivement entré en France le 10 septembre 1982, et les 41 fûts ont été stockés un certain temps dans un dépôt de Saint-Quentin (Aisne), à proximité de la frontière belge.

2° Communiqué du secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie

ACP, Paris, 16 h. 56

En réponse à des informations parues dans la presse sur l'élimination de déchets provenant de l'usine italienne Icmesa à Seveso, le secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie a déclaré vendredi dans un communiqué :

"Un camion, contenant des fûts chargé de matériaux provenant de la démolition du réacteur accidenté de l'usine Icmesa appartenant à la société Hoffmann-La Roche, a effectivement franchi la frontière française le 10 septembre 1982.

Les matériaux ont été placés temporairement dans un dépôt situé près de Saint-Quentin et réexpédiés hors de France en vue de leur élimination. Selon les assurances formelles données par la société Hoffmann-La Roche, ces déchets ont été éliminés dans une de ces installations agréées, figurant "parmi les rares en Europe qui sont en mesure de recueillir des résidus de ce type".

L'enquête effectuée en France a confirmé qu'aucune installations de ce genre existant en France n'a été destinataire de ces déchets.

Les infractions relevées à l'encontre du gestionnaire du dépôt de Saint-Quentin ont été par ailleurs transmises aux fins de poursuites du procureur de la République.

AFP, Paris, 18 h. 18

Huguette Bouchardeau a publié sur ce sujet vendredi son premier communiqué après son entrée en fonction, reconnaissant ces deux précisions [voir AFP, 18 h. 08], mais affirmant que "ces matériaux" (les déchets) avaient été "réexpédiés hors de France en vue de leur élimination".

Les autorités françaises ne donnent toutefois aucune précision quant à la date et au lieu de sortie du territoire de ces déchets, se bornant à rappeler "les assurances formelles" données par la société Hoffmann-La Roche et selon laquelle, déclare le communiqué du secrétariat d'Etat, "les déchets ont été éliminés dans une des installations agréées figurant parmi les rares en Europe qui sont en mesure de recueillir des résidus de ce type".

Le communiqué, d'autre part, souligne que "les infractions relevées à l'encontre du gestionnaire du dépôt de Saint-Quentin ont été transmises aux fins de poursuite du procureur de la République".

3° Réaction d'Hoffmann-La Roche

AFP, Paris, 18 h. 20

Interrogé vendredi par l'AFP, le porte-parole d'Hoffmann-La Roche à Bâle a déclaré que sa société elle-même ignorait totalement la destination des déchets, et qu'elle n'avait pas eu la responsabilité du transport ni de la décharge finale.

En définitive, selon Hoffmann-La Roche, seul le transporteur, la société Mannesmann Italiana, filiale d'un groupe allemand, saurait ce qui est advenu aux déchets de Seveso, mais cette société, en acceptant le marché, avait exigé par devant notaire le silence sur le sort final des déchets. Trop heureux de se débarrasser des déchets et pressé dans ce sens par les autorités italiennes, Hoffmann-La Roche aurait accepté les conditions du transporteur qui, depuis, a toujours respecté la consigne.

Samedi 26 mars 1983

D Y N A M I Q U E

Quelques journaux reprennent l'affaire (le dossier de Science et Vie ; le communiqué du nouveau Secrétaire d'Etat à l'Environnement) cependant que d'autres se lancent sur l'enquête. La chasse aux fûts est ouverte sur fond de doute vis-à-vis des assurances données par l'Environnement. Les supputations commencent avec des problèmes d'homonymie. Exemple : les fûts seraient au Menneville dans le Pas de Calais et non au Menneville dans l'Aisne. Les orthographes, les rôles et les fonctions restent approximatives.

L'ACP ouvre une brèche du côté de Roumazières. Le tour de France des décharges peut débuter. Le monde des déchets commence à apparaître dans toute sa complexité souterraine.

I - JOURNAUX REPRENANT LES INFORMATIONS DISPONIBLES

- 1° Le dossier de Science et Vie (1)
- 2° Le dossier de Science et Vie; le communiqué de l'Environnement (1)

II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (3)2. THEMES

- 1° Traces d'hésitation par rapport au communiqué de l'Environnement (1)
- 2° Des pistes. La réexportation : quelles preuves ? (2)

III - DEPECHEs d'AGENCES

- 1° Une piste : Roumazières ?

I - JOURNAUX REPRENANT LES INFORMATIONS DISPONIBLES

1° Le dossier de Science et Vie

1. Le Parisien : Seveso : 2,5 tonnes de déchets toxiques ont été stockées en France.

2° Le dossier de Science et Vie ; le communiqué de l'Environnement

1. L'Humanité : Les déchets de Seveso ont transité en France.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Matin : Les déchets de Seveso sont-ils stockés en France ?
2. La Voix du Nord : Dioxine de Seveso : la piste de Saint-Quentin.
3. Le Courrier Picard : Saint-Quentin : poubelle de Seveso ?

2. THEMES

1° Traces d'hésitation par rapport au communiqué de l'Environnement

Le Matin

"Ces déchets ont été réexpédiés hors de France en vue de leur élimination".
Mais on ne sait toujours pas où...

2° Des pistes. La réexportation : quelles preuves ?

La Voix du Nord

Des vérifications ont été entreprises hier après-midi dans l'entrepôt de la rue de la Fère à Saint-Quentin où il n'a pas été découvert de fût pouvant provenir de Seveso.

Selon certaines informations, la dioxine aurait pu transiter à Saint-Quentin dans le courant du printemps 1982. Mais on ne sait pas ce qu'est devenue cette cargaison. Un transport vers l'Allemagne de l'Est ou la Belgique est même avancé...

Tandis que la société Hoffmann-La Roche précisait hier qu'elle ignorait la destination des déchets et qu'elle n'avait pas eu la responsabilité de leur transport ni de leur décharge finale, Mme Huguette Bouchardeau, Secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie, publiait un communiqué

rassurant : "Ces matériaux auraient été réexpédiés hors de France en vue de leur élimination."

Le Courrier Picard

L'association écologiste Greenpeace déclare de son côté : "Mis à part l'Angleterre et la France, tous les pays de la Communauté Européenne ont démenti avoir reçu les déchets de Seveso. Il est scandaleux qu'en six mois le ministère de l'Environnement n'ait pas pu démontrer que les déchets de Seveso avaient quitté la France".

Il semble que les fûts contenant de la dioxine ne se trouvent pas à Menneville (Aisne), comme le laissent entendre certains médias, mais plutôt à Menneville (Pas-de-Calais) près de Desvres. Ce qui serait beaucoup plus plausible car le dédouanage a été effectué à Saint-Quentin dans l'entrepôt de l'entreprise Nastan-Industrie, route de la Fère à Saint-Quentin. Les fûts ont été entreposés et dédouanés à cet endroit et ensuite... plus aucune trace. L'itinéraire aurait donc été, après Saint-Quentin, Valenciennes (Nord), Lens et Menneville dans le Pas-de-Calais.

Le Menneville (Aisne) est situé vers l'est du département, à la frontière de la Marne. Les fûts, s'ils avaient été entreposés là, auraient dû logiquement être dédouanés à Soissons ou à Laon plutôt qu'à Saint-Quentin.

D'autre part, à Saint-Quentin, il reste des fûts qui contiennent peut-être de la dioxine. L'entrepôt ne veut pas se prononcer sur ce point. Une enquête de la gendarmerie est en cours ; le service des mines était sur place, mais nous ne connaissons pas le résultat de leurs investigations. Des infractions ont été relevées concernant le dépôt des fûts, infractions qui ont été transmises au procureur.

En conclusion, les fûts ne doivent pas être dans l'est de l'Aisne, mais une partie est peut-être à Saint-Quentin.

III - DEPECHEs d'AGENCES

1° Une piste : Roumazières ?

ACP, Angoulême, 12 h. 03

Les fûts seraient-ils dans la décharge de Roumazières (Charentes) ? Enquête ouverte par la Préfecture.

La décharge a été créée le 4 juin 1980 dans une carrière désaffectée. Certains déchets trop dangereux sont interdits.

Chaque bidon doit être contrôlé par un chimiste. Jusqu'à fin 1981, ce site était exploité par la société marseillaise Acodec ; depuis il y a eu plusieurs services successifs, ce qui risque de compliquer la tâche de l'enquêteur.

La nuit, seule une porte d'entrée principale de la décharge est fermée. Deux autres portes permettraient une introduction discrète.

Dimanche 27 mars 1983

D Y N A M I Q U E

Tout reste calme, du fait du week-end, sur le front de la presse. Deux publications font état de l'affaire. Le journal régional, L'Union, montre que les journalistes attachent un intérêt certain à l'énigme et n'hésitent pas à tenter de percer l'opacité qu'ils jugent entretenue par les acteurs officiels. La suspicion apparaît proche d'affleurer.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)

1° La piste Roumazières

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (1)

2. THEMES

1° Une opacité difficile à percer

III - DEPECHEES d'AGENCES

1° Rappel général.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1° La piste Roumazières

1. Le Journal du Dimanche : Les fûts de Seveso : peut-être en Charente". L'accent est mis sur la piste de Roumazières ; le passage du communiqué de l'Environnement sur la réexpédition hors de France n'est pas repris.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. L'Union : St-Quentin a-t-il hérité des déchets de Seveso ?

2 THEMES"

1° Une opacité difficile à percer

Beaucoup de personnes "savent" quelque chose sur ce qui devient désormais "l'affaire" des déchets de Seveso. D'Italie, à Paris en passant par Saint-Quentin, un secret, lourd comme une catastrophe, s'effrite au fur et à mesure des multiples enquêtes.

Hier, grâce à l'article de Science et Vie, l'affaire éclate au grand jour. Les journalistes de notre rédaction de Saint-Quentin, aidés dans leurs recherches par les employés de notre service des ventes, enregistrent une foule de renseignements, d'abord timides, mais de plus en plus convaincants.

Les douanes françaises de Saint-Quentin n'avaient rien à déclarer : "No comment, adressez-vous à la direction d'Amiens". Celle-ci veut bien avouer qu'un camion, présentant les mêmes caractéristiques que celui mis en cause, a été dédouané à Saint-Quentin. Après, ce n'est plus leur affaire.

De coups de téléphone en démarches répétées, nous apprenions que les douanes et le Service des Mines - avec le concours de la gendarmerie de Saint-Quentin - avaient à plusieurs reprises (même de nuit) visité les locaux de l'entreprise Naftank en fin d'année dernière. On aurait même procédé à des analyses.

Ces quelques saint-quentinois n'étaient pas les seuls à savoir, puisque le ministère de la Recherche et de l'Industrie complétait régulièrement le dossier, et ce, depuis le début.

Le gouvernement affirmait hier que les déchets avaient été "réexpédiés hors de France en vue de leur élimination".

Cependant, si l'on sait que la dioxine resta quelques jours à Saint-Quentin, personne ne veut prendre la responsabilité de reconnaître qu'ils n'y sont plus. Rien ne prouve en effet, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils aient quitté la capitale de Haute-Picardie.

Il faudra, de toutes façons, que la lumière soit faite, preuves à l'appui, sur cette affaire. Ce ne seront sans doute pas, comme le précise le communiqué du Secrétariat d'État à l'Environnement et à la Qualité de la Vie, "les infractions relevées à l'encontre du gestionnaire du dépôt de Saint-Quentin transmises aux fins de poursuite au procureur de la République" qui amèneront un quelconque éclaircissement. D'autant que ce gestionnaire n'a fait que louer ses locaux à une entreprise qui le lui demandait.

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Rappel général

Reuter, 10 h. 56 ; 11 h. 06 ; 11 h. 13 ; 11 h. 16

Reprise générale des informations.

A propos des assurances du Secrétariat d'Etat à l'Environnement, Reuter note que le communiqué "n'a pas spécifié où la dioxine faut envoyée" (11 h. 06).

Hoffmann-La Roche n'a pas pu confirmer à Reuter que les déchets toxiques n'étaient plus en France, mais, à leur avis, il est peu probable qu'ils y soient (11 h. 06).

En octobre 1982, le magazine Stern (RFA) avait rapporté que des conteneurs de dioxine avaient été secrètement déposés en RDA, mais cela avait été démenti par le gouvernement est-allemand (11 h. 16).

Lundi 28 mars 1983

D Y N A M I Q U E

On s'enfonce dans l'obscurité, et cette obscurité est présentée comme un défi particulièrement "croustillant" ou explosif : le mystère s'épaissit, ce sera la grande énigme policière de l'année ; personne ne sait, on s'interroge partout, les langues vont bon train. On tente parfois de prendre pour cible un responsable ou un organisme, mais on ne sait trop qui, quoi, comment...

Les dépêches du jour ne font qu'ajouter des éléments d'obscurité. Déclaration d'ignorance de Mannesmann Italiana, mise en doute des assurances du Secrétariat d'Etat, consigne de silence de la chaîne des exploitants, détermination de M. Paringaux, mouvement plus que mesuré du procureur de la République de Saint-Quentin..., et la trace de M. Paringaux à Roumazières.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (1)

2. THEMES

- 1° La difficulté de clarifier le dossier

III - DEPECHEs d'AGENCES

- 1° Déclarations de Mannesmann Italiana
- 2° Le point sur la situation en France.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Matin : Le mystère s'épaissit autour des déchets de Seveso.
2. Le Figaro : Seveso : des déchets bien encombrants.

2. THEMES

1° La difficulté de clarifier le dossier

Le Matin

Ce sera sûrement la plus grande énigme policière de l'année.

Personne, ni le secrétariat d'Etat à l'Environnement, ni le groupe Hoffmann-La Roche, ne peut dire où est passé le camion.

Et voilà qu'aujourd'hui, déductions d'apprentis policiers ou début de parano, on commence à voir les déchets partout.

En tout cas, on s'interroge ferme du côté des Charentes. On a vu, il y a quelque temps, un camion italien venu déposer des fûts. On sait d'autre part que la décharge de Roumazières n'est pas faite pour recevoir des produits aussi dangereux que la dioxine. N'empêche, les langues vont bon train : une cargaison-fantôme, un transporteur qui ne l'est pas moins, et un camion italien de passage à Roumazières...

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Déclarations de Mannesmann Italiana

Reuter, Milan, 17 h. 30

Mannesmann Italiana affirme ne pas connaître la destination finale des déchets.

Le ramassage et le transport des déchets auraient été réalisés par d'autres compagnies que Mannesmann n'a pas voulu nommer.

2° Le point sur la situation en France

a) Aucune preuve et beaucoup de confusion

AFP, Paris, 18 h. 02,

Les déchets de Seveso, entrés en France il y a six mois au nez et à la barbe des autorités, ont-ils depuis quitté le territoire ? Rien n'est moins sûr. L'administration, en effet, rassure mais n'apporte aucune preuve, et le transporteur se refuse à livrer le secret de la destination finale de la redoutable dioxine.

Après la révélation de l'enquête de Greenpeace publiée dans le dernier numéro de Science et Vie, le mystère s'épaissit sur l'aventure du camion fantôme transportant les 41 fûts chargés de 2,5 tonnes de déchets provenant de l'usine de Seveso en Italie. Seule certitude, les fûts ont séjourné au mois de septembre dernier quelques jours à Saint-Quentin (Aisne), dans un entrepôt sous-loué à la société marseillaise Spélidec, spécialisée dans le traitement et l'élimination des déchets toxiques.

b) B. Paringaux

AFP, Paris, 18 h. 05

Le gérant de cette société, M. B. Paringaux, qui a été entendu à l'époque par les services des Douanes et ceux de la Direction départementale de l'Industrie, reconnaît d'ailleurs sans difficulté les faits, en précisant que, dans cette affaire, sa société a "joué les intermédiaires" et qu'elle a soumis une étude sur les possibilités de décontamination du site de Seveso.

Mais M. Paringaux refuse d'en dire plus. Les déchets de Seveso ont-ils quitté Saint-Quentin, quand, et pour quelle direction ? Ont-ils franchi la frontière belge toute proche sous une fausse appellation ? Ont-ils été acheminés, après leur dédouanement confirmé, dans une décharge discrète en France ?

Le responsable de la Spélidec, qui connaît apparemment toutes les réponses, respecte la consigne du silence que se sont imposés dans cette affaire les nombreux sous-traitants, y compris la société Hoffmann-La Roche, propriétaire de l'usine Icmesa de Seveso. "Je n'ai pas envie de me griller auprès de mes clients", assure à l'AFP M. Paringaux, en affirmant que "la nocivité de la dioxine avait été très exagérée" et que les informations diffusées

"sont le fait d'une méconnaissance profonde du problème de l'élimination des déchets de l'industrie chimique".

c) Pour l'instant, seulement une "enquête de routine"

AFP, Paris, 18 h. 05

L'administration, en attendant, devant la mauvaise volonté de la Spélidec à s'expliquer, a, affirme-t-elle, confié le dossier au procureur de la République de Saint-Quentin. Deux infractions ont déjà été relevées à l'encontre de cette société qui aurait enfreint la législation sur les installations classées et qui aurait transporté des produits toxiques sans autorisation. Le procureur n'a ouvert pour l'instant, dit-il, qu'une "enquête de routine" mais il a l'intention de demander des "explications" à M. Paringaux sur le sort des déchets de Seveso.

d) Greenpeace déterminée

AFP, Paris, 18 h. 08

Pour Greenpeace, dont l'obstination est à l'origine de ces révélations, il reste cependant "incroyable que depuis plus de six mois le ministère de l'Environnement n'ait pu dire si oui ou non les déchets ont quitté la France, et qu'il se soit contenté, ajoute Greenpeace, de croire les bribes d'informations cédées par Hoffmann-La Roche." L'organisation écologiste se déclare, en tout cas, "déterminée" à poursuivre son enquête.

e) Roumazières : la trace de M. Paringaux

AFP, Paris, 18 h. 08

L'aventure des déchets de Seveso a suscité, en attendant, une certaine émotion samedi en Charente où l'on pensait qu'ils pouvaient être stockés dans la décharge de Roumazières gérée par la société Acodec. Le lien dans cette information était encore M. Paringaux, "actionnaire minoritaire", dit-il, de Acodec, et qui a démenti toute relation avec cette société depuis deux ans. Une vérification devrait pourtant être effectuée, entreprise difficile dans les milliers de fûts d'origine diverses entreposés dans cette décharge.

D Y N A M I Q U E

Le dossier de Science et Vie produit son effet-media. Plus d'une vingtaine de quotidiens reprennent l'affaire, la plupart sur le thème du mystère qui reste à percer. Certains journaux fouinent de tout côté : dans l'espace (les pistes imaginables sont nombreuses), dans le passé (démarches souterraines avant que l'affaire n'éclate au grand jour).

Les dépêches du jour rapportent une mise au point de Mme Bouchardeau elle-même. L'AFP retiendra surtout de cette intervention, un peu en retrait par rapport au communiqué du 25 mars, la désignation d'"un pays avoisinant".

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Enquête sur un mystère (11)
- 2° Encore en France ? (2)
- 3° La piste Roumazières (3)

II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (8)2. THEMES

- 1° Les pistes
 - a) Saint-Quentin
 - b) Roumazières
 - c) Dardilly
 - d) N'importe où
- 2° Démarches administratives discrètes effectuées à Saint-Quentin depuis la mi-septembre
- 3° L'actualité à Saint-Quentin
 - a) L'action en justice
 - b) Grève à la société Naftank
 - c) Lettre du sénateur-maire au Premier ministre

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Attaque personnalisée contre Mme Bouchardeau
- 2° Déclaration de Mme Bouchardeau
- 3° Informations sur les enquêtes en cours à Saint-Quentin (et à Roumazières).

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1° Enquêtes sur un mystère

1. Lyon-Matin : Déchets toxiques de Seveso. Le poison volatilisé.
2. La Montagne : Les déchets de Seveso introuvables.
3. Le Télégramme de Brest : Déchets de Seveso : le mystère reste entier.
4. Le Progrès : Seveso : sur la trace des déchets (une)
Seveso, le cadeau empoisonné. Enquête sur un camion-fantôme... Plus de 300 grammes de dioxine dans la nature.
5. Le Méridional : Déchets de Seveso. Le mystère autour d'un camion-fantôme.
6. L'Indépendant : Seveso. Le camion-fantôme.
7. Le Berry : Où sont passés les déchets de Seveso ? Enquête sur un camion-fantôme.
8. La Nouvelle République : Déchets de Seveso. Enquête sur un camion qui n'est pas au-dessus de tout soupçon.
9. L'Union : Où sont passés les déchets de Seveso (une)
Les fûts de Seveso : toujours aucune trace.
10. Le Midi Libre : Déchets de Seveso : la loi du silence. Perdus ?
11. L'Alsace : Un mystère qui s'épaissit. Où sont les déchets de Seveso ?

2° Encore en France ?

1. Nord-Matin : Enquête sur un camion-fantôme : les déchets de Seveso ont-ils quitté la France ?
2. Nord-Eclair : Les déchets de Seveso sont-ils encore en France ?

3° La piste Roumazières

1. L'Est Républicain : Les déchets de Seveso peut-être en Charentes.
2. France-Soir : Les 41 fûts de Seveso seraient stockés en Charentes.
3. Presse-Océan : Mais où sont passés les déchets de Seveso ? Les fûts de dioxine seraient en Charentes.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Libération : La piste de Seveso ne sort pas de France.
2. Sud-Ouest : La loi du silence nourrit l'inquiétude. La nuit, d'étranges camions...
3. Le Quotidien de Paris : Le premier vrai dossier. Un camion de déchets de dioxine, le poison de Seveso, aurait disparu en France. Le ministre en alerte.
4. Le Progrès : La décharge de Dardilly garde son secret.
5. Le Courrier Picard : Qu'y a-t-il dans les fûts de Saint-Quentin ?
6. Le Monde : Où sont passés les déchets toxiques de Seveso ? Une information judiciaire est ouverte contre un transporteur français.
7. La Voix du Nord : Déchets de Seveso à Saint-Quentin ? Une double enquête en cours.
8. Le Quotidien de Paris : Mais où sont passés les déchets de Seveso ?

2. THEMES

1° Les pistes

a) Saint-Quentin

Libération :

Un journaliste d'Antenne 2 pense les avoir retrouvés à Saint-Quentin.

Une équipe d'Antenne 2 a filmé cet entrepôt et les images diffusées sont troublantes. Elles présentent, au milieu d'autres déchets, des fûts contenant de la "terre imprégnée" selon les inscriptions en italien qui y figurent. Certains d'entre eux, largement entamés par la rouille, n'offrent plus le minimum d'étanchéité et donc aucune sécurité. Alertés par cette enquête de journalistes, les employés de dépôt ont débrayé .

Sud-Ouest :

Reprise des indications fournies par le journaliste d'Antenne 2.

b) Roumazières

Sud-Ouest :

A Roumazières où cette cargaison "aurait" pu être déposées dans la décharge de l'Affit, l'affaire fait grand bruit.

Le maire : "Nous avons décidé de demander au préfet de suspendre l'autorisation d'exploitation de la décharge afin que les fûts entreposés soient contrôlés. En fonction des résultats, je demanderai l'autorisation de fermer purement et simplement la carrière de l'Affit."

A la Préfecture on semblait ne pas vouloir croire que les fûts de Seveso puissent y être entreposés. Une attitude dictée sans doute par le seul communiqué que le Secrétariat d'Etat à l'Environnement ait publié vendredi sur

cette affaire.

Le Secrétaire Général de la Préfecture : "Le Directeur Régional des Mines a mené une enquête dès décembre sur cette affaire et rien ne laisse supposer que ce chargement soit aujourd'hui à Roumazières (...). Il ne faut pas se leurrer ; à l'Affit, ce ne sont pas les fûts que l'on aperçoit qui sont intéressants, mais plutôt ceux qui sont noyés sous le béton. Or nous avons reçu des assurances : il n'y a pas eu de béton coulé depuis un an et demi."

Les responsables de la Protection Civile s'estiment "n'être ni armés ni spécialisés pour régler un tel problème. Nous n'allons pas nous amuser à attaquer le béton au marteau-piqueur au risque de crever un fût."

Le chimiste de la carrière : "Nous pouvons certifier que les déchets de Seveso ne se trouvent pas ici..."

La tenancière d'un café : "Personne ne peut savoir au juste ce qui se passe là-bas".

Les voisins : Des arrivées vers 11 heures, parfois minuit ; un fût éventré ; un feu ; une étrange fumée ; des odeurs, une atmosphère irrespirable ; des explosions ; des camions qui attendent à quatre heures du matin au bord de la route ; depuis que la télévision a parlé de ce truc de gaz, on a peur ; il (le maire) nous a dit qu'il ne pouvait pas certifier que des dépôts clandestins n'aient pu être effectués et qu'il avait l'intention de demander la fermeture si la préfecture l'autorisait...

Les trois manutentionnaires de la carrière : "Un fût à la rigueur... Mais un camion ! Il faudrait un engin de levage". Les trois hommes refusent de donner l'adresse de leur employeur.

Libération :

Pétition des habitants au Premier ministre. Si une vérification n'est pas effectuée, ils poursuivront en justice le propriétaire de la décharge.

Le Quotidien de Paris :

Aujourd'hui, toutes les hypothèses restent valables, et pourquoi pas Roumazières ? A la préfecture d'Angoulême, on reconnaît : "Qu'aucune hypothèse ne doit être écartée". Mais à moins de recevoir l'assurance formelle de M. Paringaux, comment être sûr que les fûts ne sont pas dans la décharge charentaise.

Simplement gardée par trois personnes, la décharge, bien que clôturée par un haut grillage, possède trois entrées dont une seulement est fermée la nuit... Les deux autres sont ouvertes en permanence. On peut donc tout imaginer et qui peut dire s'il se trouve une quarantaine de fûts en plus ou en moins parmi les centaines de bidons qui s'y entassent ?

Le service des mines, chargé d'effectuer régulièrement des analyses, est catégorique : les deux instruments qui mesurent la pollution (des piézomètres) n'ont pas varié depuis leur installation.

Mais le produit, bien enfermé dans des bidons en résine d'époxy, qui avaient

été ensuite placés dans des fûts boulonnés recouverts de polyuréthane, ne pourrait pas faire varier les deux piézomètres...

c) Dardilly (Rhône)

Le Progrès :

Les déchets de Seveso pourraient-ils y être enfouis ? C'est peu probable, mais les fûts du Bouquis (décharge) sont bien mystérieux...

L'enquête de Science et Vie n'a pas conduit les journalistes à Dardilly, mais l'hypothèse devrait-elle être écartée pour autant ? Tant que la destination des fûts de Seveso restera secrète et tant que les fûts de Dardilly ne seront pas analysés, la question restera toujours posée.

d) N'importe où

Le Quotidien de Paris :

Et rien ne permet d'écartier l'hypothèse selon laquelle la kyrielle de containers auraient pris, en passant par la France, une autre direction européenne : s'ils ne sont pas dans l'hexagone, ira-t-on les dénicher en Belgique, en Hollande, en Allemagne..., ou bien sont-ils immergés quelque part en mer du Nord ?

2° Démarches administratives discrètes effectuées à Saint-Quentin depuis la mi-septembre

Le Courrier Picard :

Si l'enquête de police judiciaire ne fait officiellement que démarrer, le début de l'enquête de police administrative remonte en revanche à plusieurs mois. Il semble en effet que la direction des douanes et la direction interdépartementale de l'industrie (service des mines) d'Amiens s'intéressent depuis plusieurs mois aux activités de la Spélidec et plus particulièrement à son principal produit de récupération : du pyralène.

L'entrepôt saint-quentinois exploité par la Spélidec aurait fait l'objet d'une étroite surveillance vers la mi-septembre, à l'époque où le camion chargé des 41 fûts a été dédouané. Cette surveillance pourrait avoir un rapport avec l'enquête citée par notre confrère Libération et lancée dans les derniers mois de 1982 par le ministère de l'Environnement qui portait sur le contrôle de tous les fûts pouvant se trouver dans les décharges sur le territoire national. Cette enquête n'avait-elle pas pour but de rechercher les fameux fûts dont le passage à Saint-Quentin aurait échappé à la vigilance de l'administration ? Une réponse affirmative accrédirait l'hypothèse selon laquelle le camion contenant les 41 fûts aurait été refoulé à la frontière belge avant de revenir sur Saint-Quentin pour y faire l'objet du dédouanage. Reste à savoir où sont allés les fûts après Saint-Quentin.

Le parquet de Saint-Quentin n'a été informé de l'affaire que vers la fin février.

Le Monde :

Les autorités françaises ont été très longues à réagir. D'abord les douaniers de Vintimille, qui ne se sont décidés à avertir Paris que tardivement. Puis le ministère de l'Environnement et la direction interdépartementale de l'industrie, qui n'ont provoqué une visite des entrepôts de Saint-Quentin qu'en décembre 1982. Enfin le procureur de la République, qui n'a ouvert une information que tout récemment.

3° L'actualité à Saint-Quentin**a) L'action en justice****Le Courrier Picard**

Le parquet de Saint-Quentin a été saisi par le service des mines de trois infractions relevées à l'encontre de la Spélidec. Les deux premières sont d'ordre mineur : elles concernent un dépôt de ferraille résultant de l'abandon des condensateurs qui contiennent le pyralène et le non-respect de la législation relative à la récupération de produits non bio-dégradables. Le troisième porte tout bonnement sur l'absence de déclaration reprochée à la Spélidec quant à la nature d'un produit toxique importé d'Italie. Quel produit ? M. Paringaux donnera peut-être la réponse ce matin au S.R.P.J. Pour le moment, aucune information n'a été ouverte par M. Le Guic, procureur de la République de Saint-Quentin.

b) Grève à la société Naftank**Le Courrier Picard**

Directeur de fabrication de la société Naftank, propriétaire des entrepôts de la rue de la Fère, M. Jacques Ocquident affirme que l'entreprise est totalement étrangère à l'affaire des fûts. Spécialisée dans la fabrication de gros éléments de chaudronnerie, Naftank, créée voici deux ans et demi, arrondit ses fins de mois en louant une partie de ses locaux qu'elle n'utilise pas à la Spélidec, qui est seule responsable de l'entrepôt. Un début de mouvement de grève a été enregistré hier parmi le personnel qui compte une trentaine de personnes. Le travail a repris normalement après la venue sur les lieux de l'inspecteur du Travail, M. Damezin, et que le personnel ait reçu l'assurance qu'aucun produit toxique ne se trouvait à proximité des ateliers (le pyralène n'est dangereux qu'au toucher).

c) Lettre du sénateur-maire au Premier ministre**La Voix du Nord**

"Compte tenu de la nature du produit dont il s'agit, de sa toxicité, et du danger qu'il constitue pour la population saint-quentinoise, je suis surpris que l'enquête n'ait été diligentée par le service des Douanes qu'à partir du mois de décembre 1982.

Je m'étonne également, en ma qualité de maire chargé d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, que les services municipaux de l'hygiène n'aient été informés de cette affaire qu'à la fin du mois de mars 1983, et ce, de façon officieuse.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que je souhaite vivement que toute la lumière soit faite sur cette affaire afin que la population saint-quentinoise puisse enfin savoir si ces produits sont toujours entreposés dans la région saint-quentinoise ou s'ils ont été acheminés vers une autre destination.

Par ailleurs, je vous serais obligé de bien vouloir me donner toutes précisions sur la nature du produit qui reste stocké dans les locaux de l'entrepôt dont il s'agit.

D'autre part, je vous serai gré de me donner l'assurance qu'aucun risque de pollution ne menace la nappe phréatique.

Enfin, je souhaiterais connaître les raisons pour lesquelles cette affaire a été révélée si tardivement alors qu'il semblerait que les ministères de l'Industrie et de l'Environnement aient été mis au courant avant la fin de l'année 1982..."

Le Courrier Picard

(qui reprend quelques éléments de la lettre).

4° Eléments sur la stratégie du Secrétariat d'Etat à l'Environnement

a) Sur la réserve

Le Quotidien de Paris

Le premier vrai dossier. Le Ministre est en alerte.

La première réaction officielle du Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement a consisté à gagner du temps et à jouer la carte de l'apaisement, c'est-à-dire à déclarer urbi et orbi, mais mezzo voce - par souci de ne pas attiser le feu de la campagne de presse naissante - que les déchets ne devaient pas être en France, même si, finalement, nul n'en sait toujours rien.

Huguette Bouchardeau répondait ainsi, vendredi dernier, à un journaliste de France-Inter au sujet de la présence éventuelle dans notre pays de la dioxine de Seveso : "Il semble que, en tout état de cause, on n'ait aucune trace dans les dossiers aujourd'hui, d'une demande d'autorisation de transport de ces déchets en France. Je ne peux rien vous dire de plus pour le moment." Le malheur veut que les déchets aient bien franchi nos frontières le 10 septembre 1982 et que le ministère de l'Environnement ait été depuis six mois dans l'impossibilité de démontrer qu'ils ont quitté la France.

Il n'empêche : le Cabinet d'Huguette Bouchardeau ne cesse de faire preuve d'une prudente réserve. Il reconnaît qu'un camion chargé de 41 fûts ont été stockés un certain temps dans un dépôt près de Saint-Quentin dans l'Aisne. Il affirme même que les déchets ont été "réexpédiés hors de France en vue de leur élimination". Mais il est incapable - des enquêtes sont en cours - de donner la moindre précision quant à la date et quant au lieu de sortie du territoire.

Dans un communiqué, il se borne à rappeler les "assurances formelles" données par la société suisse Hoffmann-La Roche, et précise que le gestionnaire du dépôt de Saint-Quentin risque d'être poursuivi au titre de diverses infractions par le procureur de la République. Histoire de se décharger sur autrui

d'un fardeau qui commence à peser sérieusement.

Hélas, trois fois hélas, le porte-parole de Hoffman-La Roche a déclaré que sa société n'avait pas eu la responsabilité du transport ni de la décharge finale : "Seul le transporteur, conclut-il, la société Mannesmann Italiana, sait ce qui est advenu aux déchets de Seveso..."

Aux dernières nouvelles et de source malicieuse, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement cherchait toujours hier soir un responsable.

b) Prudence et action multiforme

Le Quotidien du Médecin

Interrogé par le Quotidien, J. R. Gouze, responsable de ce dossier au Secrétariat d'Etat, souligne que les décharges ont été contrôlées mais il concède : "à moins que les déchets soient entrés sous une forme telle que personne ne soit en mesure d'effectuer ces contrôles".

D'autre part, le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie a entrepris un certain nombre de démarches : le droit français considérant que c'est le producteur du déchet qui en est responsable, et même si la société incriminée est une société de droit suisse installée en Italie, celui-ci a renouvelé auprès de Hoffmann-La Roche la demande d'un document prouvant, d'une part, que les déchets sont sortis de France, d'autre part que ceux-ci sont stockés en bonne et due forme.

Par ailleurs, en vertu de la loi sur les installations classées, le Secrétariat d'Etat à l'Environnement a mis en demeure le courtier en déchets d'indiquer sous 24 heures, c'est-à-dire avant lundi soir, la destination des déchets, faute de quoi une demande de poursuite sera déposée à son encontre, faisant encourir à celui-ci le risque de payer une amende et éventuellement de subir une peine de prison.

Une action diplomatique est envisagée auprès des différents pays susceptibles d'avoir reçu ce dangereux dépôt : l'Allemagne Fédérale, la République Démocratique Allemande, la Grande-Bretagne, etc.